

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je, soussigné, Maire de la Commune de Pamiers, certifie que la copie du second procès-verbal des constats du 29 mars 2018 concernant les concessions désignées ci-dessous, faisant l’objet d’une reprise, a été affichée pendant un mois, du 30 mars 2018 au 30 avril 2018, sans discontinuité, à la porte de la Mairie et au cimetière Saint Jean de la Commune de Pamiers.

Le présent certificat sera annexé à l’original du procès-verbal constatant l’état d’abandon des concessions indiquées.

	EMPLACEMENTS			CONCESSIONNAIRE(S)
	CARRE	BORDURE	N°	
1		CBA	2	MONTEGUT Cécile née BLANDINIÈRES
2		CBA	5	FAURE Euphrasie née FREZOUL
3		CBA	10	GINET François
4		CBA	11	BARBE Jean (professeur musique)
5		CBA	24	CLARAC - FERRIE
6		CD1	1	
7		CD1	2	MARTIN Joseph Paul (notaire)
8		CD1	8	CERES Laurent
9		CD1	9	VIDAL Jean
10		CD1	12	SANGUIN Marie
11		CD1	22	OZUN Dominique Eugène (Contrôleur des impôts)
12		CD2	12	TERRAL Junior Armand (capitaine 59ème)
13		CD2	18	CAUJOLLE Jean & SKUBNIEWSKI Ladislas
14		CD2	19	RAMBAUD Alexandrine
15	M		50	RAULET Emile
16	N-INT		22	M. et Mme RUMEAU Alfred
17	N-INT		26	GONDROY Jean
18	K		43	M. et Mme POIRIER André
19		LKJ	35	GRATELOT Marie épouse FOSSAT
20		QTV	36	CLEMENT Antoinette veuve VIGNES Fernand

Fait à PAMIERS, le 2 mai 2018

Pour le Maire,

Le Conseiller Municipal Délégué,
Jean-Paul DEDIEU

